



# L'apprentissage: Les avantages et dispositifs d'aides

# Les aides au logement

Elles sont destinées à réduire le montant de votre loyer (ou redevance si vous résidez en foyer). Elles sont versées en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer et selon les aides dont vous bénéficiez déjà.

- [l'aide personnalisée au logement \(APL\)](#)
- [l'allocation de logement sociale \(ALS\)](#)
- [l'allocation de logement familiale \(ALF\)](#)

Faire une simulation d'aide: [CAF - Aides et services - Mes services en ligne - Faire une simulation - Le logement](#)

# Les aides au logement

- ❑ [L'aide au logement mobili-jeune](#) : l'aide au logement [MOBILI-JEUNE®](#) est une subvention remboursant mensuellement une partie du loyer pendant un an (entre 10 € et 100 € maximum). Qui peut en bénéficier ? Les jeunes de moins de 30 ans, en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- ❑ [L'avantage Loca-Pass](#) : L'avance Loca-Pass est un prêt accordé par Action logement (ex-1 % Logement) au locataire pour financer le dépôt de garantie réclamé par le propriétaire (bailleur). Ce prêt est à rembourser sans intérêt d'emprunt, ni frais de dossier. Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 30 ans ou être salarié ou pré-retraité du secteur privé (hors agricole).
- ❑ [Le dispositif Visale](#) : C'est une garantie de loyer 100% gratuite proposée par Action Logement. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans entrant dans un logement privé ou social.

# Les sites pour trouver un logement

Nous mettons à votre disposition une liste des résidences étudiantes de Chambéry et du Bourget du lac.

Liens utiles:

- [Location étudiant Aix les Bains - 127 annonces de location à Aix les Bains - Location-etudiant.fr](https://www.location-etudiant.fr)
- [Trouvez votre hébergement sur le Grand Chambéry | Grand Chambéry Alpes Tourisme \(chambery-tourisme.com\)](https://www.chambery-tourisme.com)
- [Logement étudiant : plus de 9 000 annonces dans les résidences étudiantes sur Adele](https://www.adele.com)
- [1toit2generations | Régie Coup de Pouce - Logement Intergénérationnel](https://www.1toit2generations.com)
- [Documents - Studio meublé - Appartements à louer au Bourget du Lac \(lesappartementsdulac.com\)](https://www.lesappartementsdulac.com)
- [Univercity : Résidence étudiante à Chambéry \(arpej.fr\)](https://www.arpej.fr)
- [Location appartement et maison à louer Savoie - leboncoin](https://www.leboncoin.fr)

# Les sites pour trouver un logement

Vous pouvez retrouver la liste des résidences étudiantes d'Annecy et Annecy le Vieux sur le site du Bureau d'Informations Jeunesse (1<sup>er</sup> lien dans la liste ci-dessous).

Liens utiles:

- <https://infojeunes.annecy.fr/residences-etudiantes/>
- <https://www.logement-etudiant-annecy.fr/>
- <https://www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Annecy-74010.html>
- <https://www.residence-airbel.com/>

# Les aides de la région Auvergne Rhône Alpes

La région AURA met en œuvre plusieurs dispositifs pour aider les jeunes à réaliser leurs projets. Par exemple, elle propose des aides pour réduire vos frais liés à vos trajets :

- ❑ La carte illico liberté jeune : Elle permet, pendant 1 an, de bénéficier de 50% de réduction sur tous vos voyages sur l'ensemble de la région AURA.
  
- ❑ Les aides pour financer sa formation au permis de conduire :
  - [Finance ton Permis de conduire B, ton BAFA/BAFD et ton BNSSA - jeunes.auvergnerhonealpes.fr](https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr)
  - [Financer ma formation au permis de conduire - Orientation - Formation \(auvergnerhonealpes.fr\)](https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr)
  - [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/leader\\_9951/aide-au-financement-du-permis-de-conduire](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_9951/aide-au-financement-du-permis-de-conduire)

# La carte étudiant des métiers

Elle est valable sur l'ensemble du territoire et durant toute la durée du contrat d'apprentissage. Elle sera donnée par votre CFA suite à votre entrée en formation.

Les avantages:

- ❑ Accès aux resto U et aux hébergements universitaires,
- ❑ Réductions pour des activités de loisirs et sportives (sport, cinéma, théâtre...),
- ❑ Tarifs réduits accordés aux étudiants,
- ❑ Tarifs préférentiels dans les transports.



# La protection sociale

Ce que dit [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

En tant qu'apprenti, vous êtes assuré social et relevez du régime général de la Sécurité sociale. Vous bénéficiez de la même protection sociale qu'un salarié, notamment :

- du remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité ;
- et, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits applicables aux salariés (nombre d'heures de travail, montant des cotisations...), du versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, de congé maternité, paternité/accueil de l'enfant ou d'adoption, et des prestations des assurances invalidité et décès.

Vous êtes couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et ce, dès le 1<sup>er</sup> jour de votre apprentissage, que l'accident du travail survienne dans l'entreprise, au CFA, ou à l'occasion des trajets entre votre domicile et les différents lieux de l'apprentissage.

Si vous n'avez jamais travaillé: Vous devez informer votre caisse d'assurance maladie de votre nouvelle situation.

Si vous avez déjà travaillé: Vous n'avez aucune démarche particulière à faire auprès de votre caisse d'assurance maladie.

# Les avantages procurés par l'entreprise

Les apprentis qui se trouvent dans une entreprise ayant un comité d'entreprise (CE) bénéficient des avantages au même titre que les autres salariés:

- ❑ Chèques cadeaux ou chèques vacances,
- ❑ Tickets restaurants,
- ❑ ...

Pour les connaître, il faut se rapprocher de votre CE entreprise.



## Les aides pour la mobilité à l'internationale

Votre CFA met à votre disposition une référente mobilité dont le rôle est:

- d'aider les différentes parties prenantes pour la conclusion de la convention de mobilité,
- D'accompagner l'alternant ainsi que son employeur pour la rédaction et l'envoi des courriers à la caisse d'assurance maladie,
- D'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des aides et financement auprès des différents financeurs (bourses écoles, OPCO...)
- De prendre contact avec l'autorité qui délivre le diplôme afin d'organiser les modalités de reconnaissance des acquis de la mobilité,
- D'assurer un suivi et un accompagnement de l'alternant pendant la période de mobilité, notamment en cas de difficulté,
- D'assurer, le cas échéant un retour réussi dans l'entreprise d'origine après la période de mobilité.

## Le programme « Départ 18-25 » pour partir en vacances

L'agence Nationale pour les chèques vacances (ANCV) est un établissement public dont la mission est de faciliter le départ en vacances du plus grand nombre.

Son programme « départ 18-25 » permet aux jeunes de bénéficier d'une aide pour financer jusqu'à 75% de leurs vacances. Cette aide est valable une fois par année civile et sous réserve d'éligibilité.

